

1. *Débitrice:*
FC BAULMES 1940 SA, c/o Association FC Baulmes,
Grand-Rue 48, **1446 Baulmes**
2. *Déclaration de faillite:* 04.06.2009
3. *Procédure:* sommaire
4. *Délai de production:* 17.08.2009
5. *Remarques:* But: gestion et animation d'une structure de football professionnel comprenant une équipe de football d'élite ainsi que les équipes qui lui sont liées; organisation et gestion de matchs de football et de manifestations diverses en relation avec ce sport; promotion du football en général et des équipes que la société gère.
L'effet suspensif requis simultanément au recours formulé contre le prononcé de faillite a été refusé.
Les créanciers qui ont déjà produit dans la procédure concordataire ne sont pas dispensés de le faire à nouveau.
Les créanciers, débiteurs et autres tiers à qui la présente publication est destinée sont informés que l'association (art. 60 et ss CC) constituée en 1941 sous la dénomination FC BAULMES et qui gère les équipes du club depuis le 1er juillet 2008 est une entité indépendante qui n'est pas concernée par la faillite de la société anonyme.

Office des faillites d'Yverdon-Orbe-La Vallée-Grandson
1401 Yverdon-les-Bains

(05141230)